

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/68

Objet : Réglementation de la circulation durant hommage

Le Maire de la Commune de VIC-FEZENSAC,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée par les Pompes Funèbres Cahuzac afin d'interrompre temporairement la circulation avenue du Stade, rue de Besino et rue des Sports mardi 14 avril 2026 entre 09h30 et 12h00 durant le passage d'un cortège dans le cadre d'un hommage rendu au stade de rugby de Goulin,
CONSIDERANT qu'il convient, pour organiser cette manifestation, d'interdire et de réglementer le la circulation.

ARRETE

Article 1 : En raison d'un hommage rendu au stade de rugby de Goulin, la circulation sera temporairement interrompue avenue du Stade, rue de Besino et rue des Sports le mardi 14 avril 2026 entre 09h30 et 12h00.

La circulation sera rétablie au fur et à mesure de l'avancement du cortège.
L'accès des véhicules de secours et de services sera maintenu.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par les services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale des services, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A VIC-FEZENSAC, le 13 avril 2026

Le Maire,
Barbara NETO

